



**Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la  
biodiversité et les services  
écosystémiques**

Distr. générale  
18 mars 2021

Français  
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique  
et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques  
Huitième session**

En ligne, 14–24 juin 2021

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

**Organisation des travaux de la Plénière  
et date et lieu de ses futures sessions**

**Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu  
de ses futures sessions**

**Note du secrétariat**

**Introduction**

1. Dans sa décision IPBES-7/3, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme ») a invité les membres en mesure de le faire à envisager d'accueillir sa neuvième session, qui doit se tenir en 2022.
2. Dans les sections I et II de la présente note figurent des informations sur l'organisation des neuvième et dixième sessions de la Plénière, respectivement. Un projet de décision à ce sujet figure dans la note du secrétariat contenant les projets de décision pour la huitième session de la Plénière (IPBES/8/1/Add.2).

**I. Organisation de la neuvième session de la Plénière**

3. Conformément à la décision IPBES 7/3, la neuvième session de la Plénière aura lieu en 2022.
4. Au 22 mars 2021, le secrétariat n'avait toujours pas reçu d'offre d'accueillir la neuvième session. Les membres de la Plateforme qui envisageraient de l'accueillir sont invités à en informer le secrétariat et à présenter une proposition officielle dès que possible, de préférence avant l'ouverture de la huitième session de la Plénière.
5. L'ordre du jour de la neuvième session de la Plénière comprendra l'examen de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages ; l'évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques ; et le rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. Il inclura également l'examen des demandes, contributions et suggestions concernant le programme de travail de la Plateforme qui seront reçues à temps pour

\* IPBES/8/1.

pouvoir être examinées au cours de la session, en vue notamment d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et d'une évaluation de la connectivité écologique, conformément au paragraphe 8 de la section II de la décision IPBES-7/1, ainsi que du cadre pour l'avenir de la nature élaboré par l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles. Des élections régulières des membres du Groupe d'experts multidisciplinaire auront également lieu lors de cette session. Le projet d'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Plénière figure dans l'annexe I à la présente note.

6. Il est prévu que la neuvième session de la Plénière se déroule sur sept jours. Un projet d'organisation des travaux de la neuvième session, établi à partir du projet d'ordre du jour provisoire, figure dans l'annexe II à la présente note.

7. Conformément au calendrier habituel des sessions de la Plénière, il est proposé que la neuvième session de la Plénière se tienne en mars ou avril 2022.

8. Si aucun membre ne se propose pour accueillir la neuvième session de la Plénière, celle-ci se tiendra à Bonn (Allemagne).

9. S'il devient évident à l'approche de la session qu'en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) une réunion en présentiel ne peut avoir lieu, le Bureau décidera alors des modalités d'organisation de la session en tenant compte de l'expérience acquise à l'occasion de la huitième session en ligne de la Plénière.

10. La Plénière est invitée à donner des orientations concernant l'organisation de sa neuvième session et à demander au secrétariat de tenir compte de ces orientations lorsqu'il établira la version finale de l'ordre du jour provisoire et de l'organisation des travaux de la session. La Plénière est également invitée à décider du lieu où se déroulera sa neuvième session.

## **II. Organisation de la dixième session de la Plénière**

11. Conformément au calendrier habituel des sessions de la Plénière, il est proposé que sa dixième session se tienne en avril ou mai 2023.

12. Compte tenu du temps supplémentaire que nécessite l'organisation des sessions de la Plénière en raison de la pandémie de COVID-19, celle-ci souhaitera peut-être adopter à sa huitième session une décision provisoire fixant le lieu de sa dixième session. Conformément à l'article 3 de son règlement intérieur, la Plénière devra confirmer cette décision à sa neuvième session.

13. Au 15 avril 2021, le secrétariat avait reçu une offre d'accueillir la dixième session de la Plénière émanant du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Les autres membres de la Plateforme qui souhaiteraient envisager d'accueillir la session sont invités à en informer le secrétariat et à présenter une proposition officielle dès que possible, de préférence avant l'ouverture de la huitième session de la Plénière. Les offres reçues seront compilées dans le document IPBES/8/9/Add.1.

14. L'ordre du jour de la dixième session de la Plénière comprendra l'examen de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes ainsi que des nouvelles demandes, contributions et suggestions concernant le programme de travail de la Plateforme reçues en réponse à l'appel lancé conformément au paragraphe 2 de la décision IPBES-7/1. Des élections régulières des membres du Bureau auront également lieu lors de la dixième session. Un projet d'ordre du jour provisoire de la dixième session figure dans l'annexe III à la présente note.

15. La dixième session de la Plénière devrait se dérouler sur six jours. Un projet d'organisation des travaux de la dixième session, établi à partir du projet d'ordre du jour provisoire figure dans l'annexe IV à la présente note.

16. La Plénière sera invitée à envisager de fixer la date et le lieu de sa dixième session et à donner des orientations sur son organisation.

## Annexe I

### **Projet d'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
  - b) Composition de la Plateforme ;
  - c) Élection des membres du Bureau.
3. Admission d'observateurs à la neuvième session de la Plénière de la Plateforme.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030.
6. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.
7. Évaluation des connaissances :
  - a) Évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages ;
  - b) Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques ;
  - c) Rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations ;
  - d) Travaux relatifs aux liens d'interdépendance entre la biodiversité et les changements climatiques et collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
8. Renforcement des capacités, consolidation de la base des connaissances et appui à l'élaboration des politiques :
  - a) Produits du programme de travail et plans de travail de l'équipe spéciale ;
  - b) Cadre pour l'avenir de la nature élaboré par l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles.
9. Renforcement de l'efficacité de la Plateforme.
10. Demandes, contributions et suggestions d'éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme jusqu'en 2030.
11. Organisation des travaux de la Plénière et dates et lieux de ses futures sessions.
12. Adoption des décisions et du rapport de la session.
13. Clôture de la session.

## Annexe II

## Projet d'organisation des travaux de la neuvième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Horaire	Jour 0	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7					
8 heures – 10 heures	Consultations régionales / Consultations avec les parties prenantes	Consultations régionales	Consultations régionales		Consultations régionales		Consultations régionales		Consultations régionales				
10 heures – 10 h 30		Plénière Points 1, 2, 3, 4 et 5	Groupe de travail I Point 7 a) Évaluation de l'utilisation durable	Groupe de travail II Point 8 Équipes spéciales	Plénière		Groupe de travail I Point 7 b) Évaluation des valeurs	Groupe de travail II Point 10 Demandes au titre du programme de travail	Groupe de travail I Point 7 b) Évaluation des valeurs	Groupe de travail II Point 7 d) Point 9	Groupe de travail II Point 7 c) Processus de cadrage	Groupe de contact Point 6 Budget	Plénière
10 h 30 – 11 heures					Groupe de travail I Point 7 a) Évaluation de l'utilisation durable								
11 heures – 11 h 30					Groupe de contact Point 6 Budget		Groupe de contact Point 6 Budget		Groupe de contact Point 6 Budget				
11 h 30 – 12 heures													
12 heures – 12 h 30													
12 h 30 – 13 heures													
13 heures – 13 h 30													
13 h 30 – 14 heures													
14 heures – 14 h 30													
14 h 30 – 15 heures													
15 heures – 15 h 30													
15 h 30 – 16 heures													
16 heures – 16 h 30													
16 h 30 – 17 heures													
17 heures – 17 h 30													
17 h 30 – 18 heures													
18 heures – 18 h 30													
18 h 30 – 19 heures													
19 heures – 19 h 30													
19 h 30 – 20 heures													
20 heures – 20 h 30													
20 h 30 – 21 heures													
21 heures – 21 h 30													
21 h 30 – 22 heures													
22 heures – 22 h 30													

---

## Annexe III

### **Projet d'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
  - b) Composition de la Plateforme ;
  - c) Élection des membres du Bureau.
3. Admission d'observateurs à la dixième session de la Plénière de la Plateforme.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030.
6. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.
7. Évaluation des connaissances :
  - a) Évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes ;
  - b) Travaux relatifs aux liens d'interdépendance entre la biodiversité et les changements climatiques et collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
8. Renforcement des capacités, consolidation de la base des connaissances et appui à l'élaboration des politiques.
9. Renforcement de l'efficacité de la Plateforme.
10. Demandes, contributions et suggestions d'éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030.
11. Organisation des travaux de la Plénière et dates et lieux de ses futures sessions.
12. Adoption des décisions et du rapport de la session.
13. Clôture de la session.

## Annexe IV

### Projet d'organisation des travaux de la dixième session de la Plénière de la Plateforme scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

<i>Horaire</i>	<i>Jour 0</i>	<i>Jour 1</i>	<i>Jour 2</i>		<i>Jour 3</i>		<i>Jour 4</i>		<i>Jour 5</i>		<i>Jour 6</i>						
8 heures – 10 heures	Consultations régionales / Consultations avec les parties prenantes	Consultations régionales	Consultations régionales		Consultations régionales		Consultations régionales		Consultations régionales		Consultations régionales						
10 heures – 10 h 30		<b>Plénière</b> Points 1, 2, 3, 4 et 5	<b>Groupe de travail I</b> Point 7 a) Évaluation des espèces exotiques envahissantes	<b>Groupe de travail II</b> Point 8 Équipes spéciales	<b>Plénière</b>		<b>Groupe de travail I</b> Point 7 a) Évaluation des espèces exotiques envahissantes	<b>Groupe de travail II</b> Point 7 a) Évaluation des espèces exotiques envahissantes	<b>Groupe de travail II</b> Point 8 Équipes spéciales	<b>Groupe de travail II</b> Point 9 Renforcement de l'efficacité	<b>Groupe de contact</b> Point 6 Budget	<b>Plénière</b>					
10 h 30 – 11 heures																	
11 heures – 11 h 30																	
11 h 30 – 12 heures																	
12 heures – 12 h 30																	
12 h 30 – 13 heures																	
13 heures – 13 h 30													<b>Groupe de contact</b> Point 6 Budget		<b>Groupe de contact</b> Point 6 Budget		<b>Groupe de contact</b> Point 6 Budget
13 h 30 – 14 heures																	
14 heures – 14 h 30																	
14 h 30 – 15 heures		<b>Plénière</b> Points 6 à 11	<b>Groupe de travail I</b> Point 7 a) Évaluation des espèces exotiques envahissantes	<b>Groupe de travail II</b> Point 10 Demandes au titre du programme de travail	<b>Groupe de travail I</b> Point 7 a) Évaluation des espèces exotiques envahissantes	<b>Groupe de travail II</b> Point 10 Demandes au titre du programme de travail	<b>Groupe de travail I</b> Point 7 a) Évaluation des espèces exotiques envahissantes	<b>Groupe de travail II</b> Point 7 b) Changements climatiques	<b>Groupe de travail II</b> Point 10 Demandes au titre du programme de travail	<b>Groupe de contact</b> Point 6 Budget	<b>Plénière</b> Points 2 c), 12 et 13						
15 heures – 15 h 30																	
15 h.30 – 16 heures																	
16 heures – 16 h 30																	
16 h 30 – 17 heures																	
17 heures – 17 h 30																	
17 h 30 – 18 heures																	
18 heures – 18 h 30		<b>Cérémonie d'ouverture</b>															
18 h 30 – 19 heures																	
19 heures – 19 h 30																	
19 h 30 – 20 heures																	
20 heures – 20 h 30	(Points en suspens)												(Points en suspens)		(Établissement du document final)		
20 h.30 – 21 heures																	
21 heures – 21 h 30																	
21 h 30 – 22 heures																	
22 heures – 22 h 30																	